

Questions au Feuilleton

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, je me dois également de présenter à la Chambre quelques pétitions émanant de résidents du Nouveau-Brunswick à propos des droits de douane imposés sur les livres importés de langue anglaise, qu'on appelle également l'impôt sur la lecture. Les pétitionnaires sont originaires de Frédéricton, Dalhousie, Woodstock, Riverview, Hartland, Newcastle et de bien d'autres villes et villages du Nouveau-Brunswick. Ils demandent humblement au Parlement de supprimer ces droits de douane qui risquent de causer des torts irréparables à l'industrie canadienne de l'édition et de compromettre la politique fédérale touchant les industries culturelles dans le cadre des négociations sur le libre-échange.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par des Albertains qui affirment que le tarif que le gouvernement fédéral a imposé comme mesure de représailles sur les livres importés en langue anglaise limite pour les Canadiens l'accès aux oeuvres littéraires et d'information. J'ai aussi l'honneur de présenter une pétition venant de Canadiens de la Colombie-Britannique, selon lesquels le tarif ne nuit pas beaucoup au secteur américain de l'édition, alors qu'il pénalise les consommateurs, les éditeurs, les libraires et les distributeurs de livres du Canada et fait du tort à la culture canadienne.

J'ai l'honneur de présenter une autre pétition qui vient de Victoria, en Colombie-Britannique. Les pétitionnaires déclarent que la hausse du prix des livres a imposé des contraintes aux programmes et à la politique d'acquisition de nos bibliothèques publiques et spécialisées.

Vous serez sans doute heureux d'apprendre que j'ai à présenter une autre pétition dont les signataires demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'abroger ce tarif qui risque de causer un tort irréparable au secteur canadien de l'édition et de compromettre la politique fédérale et le sort du secteur culturel en rapport avec les négociations de libre-échange. Les signataires sont pour la plupart de Vernon, en Colombie-Britannique.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter une pétition signée par le nombre requis de personnes, lesquelles demandent au gouvernement fédéral d'abroger le tarif qu'il a imposé comme mesure de représailles sur les livres importés en langue anglaise et qui limite pour les Canadiens l'accès aux oeuvres littéraires et d'information. Le tarif ne nuit pas beaucoup au secteur américain de l'édition, mais pénalise les consommateurs, les éditeurs, les libraires et les distributeurs de livres du Canada et fait du tort à la culture canadienne. La hausse des prix des livres a imposé des contraintes aux programmes et à la politique d'acquisition de nos bibliothèques publiques et spécialisées. J'ai deux pétitions et je demande humblement que le Parlement agrée les demandes des pétitionnaires et agisse en conséquence.

LE CODE CRIMINEL ET LA LOI SUR LA PREUVE AU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-15, tendant à modifier le Code criminel et la Loi sur la preuve au Canada.

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Français]

LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) demande à présenter le projet de loi C-16 intitulé Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le vice-président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 10 et 13.

[Texte]

LA TAXE DE VENTE À LA FABRICATION

Question n° 10—**M. Friesen:**

En a) 1984, b) 1985, c) 1986, jusqu'à ce jour, combien de fonctionnaires fédéraux travaillaient directement dans le secteur de la taxe de vente à la fabrication?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): La Direction de l'accise du ministère du Revenu national, Douanes et Accise, est responsable de l'administration de la taxe de vente applicable aux fabricants. Le nombre d'employés travaillant principalement dans ce secteur pendant les trois dernières années se chiffre à: